

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 26 mars 2024

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 26 mars 2024 à 18h, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mr SORRE Stéphane, Mme FAGNEN Gaëlle, Mr PEYRE Michel, Mme LE JOSSIC Annaïg, Mr PAYEN Jean-Paul, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mr CLERAUX Sylvain.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr JULIENNE Jean-Marc en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mr LERQUIER Rémi en remplacement de Mme HERSENT Catherine, Mr HULINE Marc en remplacement de Mme BABILONI Eloïse, Mr VIGOT Cédric en remplacement de Mr ROBAEY Olivier.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote : Mr SOUDRY Thierry.

Absents titulaires excusés : Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mr NAVARRET Alain, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr ROBAEY Olivier, Mr BAILLEUL Hugo, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr DURIER Jérémy, , Mme GOJJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, Mme JULIEN-FARCIS Sophie, Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, Mme DIODATI Estelle, Mr VIGOT Cédric, Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, , Mme BEGUIER Estelle et Mme JULIENNE Antonina.

Date de convocation : 19 mars 2024.

Le nombre de membres en exercice étant de 11, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr JULIENNE Jean-Marc.

La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 18h10 avec 12 membres présents dont 11 votants.

La 1^{ère} délibération concerne les remplacements des membres du collège des socio-professionnels du Comité de Direction, Mr ROBAEY et de Mme DIODATI, respectivement membre titulaire de la filière nautisme et membre suppléante de la filière hébergement. Les candidats ayant manifesté leur intérêt, se présentent tout d'abord et les votes sont effectués à main levée après accord de l'ensemble des votants.

Délibération n°2024-03

**Remplacer Mr ROBAEY Olivier et Mme DIODATI Estelle /
Rapport Conseil communautaire**

Conformément aux statuts de l'OTI, en cas de vacance, par décès, démission, exclusion ou fin de mandat d'un membre au sein de l'association ou de l'organisme qu'il représente, le Comité de Direction de l'EPIC devra approuver la désignation du remplaçant proposé par l'association ou

l'organisme qui siègera au sein de l'Office de Tourisme et soumettre cette proposition au Président de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour nomination par celui-ci.

Mr ROBAEY Olivier, membre titulaire du Comité de direction, membre du collège des socio-professionnels, filière nautisme, a fait connaître en décembre 2023 sa décision de démissionner de son poste d'élu au sein du Comité de direction, à la suite de la fin du CRNG.

N'ayant pas de représentant de la filière nautisme, l'OTI a sollicité ceux-ci par le biais de sa newsletter. A la suite de cette interrogation, **Mr PICARD Yoan**, Directeur du 8 Milles Nautic, et **Mr VIGOT Cédric**, coassocié de Blue Life, ont manifesté leur intérêt.

Il est proposé au Comité de Direction de procéder au vote pour le remplacement du membre socio-professionnel titulaire, Mr ROBAEY Olivier.

Candidats : Mr PICARD Yoan

Mr VIGOT Cédric

Le vote est opéré à main levée après accord de l'ensemble des votants.

Nombre de votants	11
Nombre de voix pour Mr PICARD Yoan	0
Nombre de voix pour Mr VIGOT Cédric	10
Nombre d'abstentions	0
A obtenu	
Mr PICARD Yoan	0 voix
Mr VIGOT Cédric	10 voix

Mr SORRE en sa qualité de Président de la SPL Nautisme, a souhaité ne pas participer au vote.

Mme DIODATI Estelle, membre suppléante du Comité de direction, membre du collège des socio-professionnels, filière hébergement, a fait connaître en février 2024 sa décision de démissionner de son poste d'élu au sein du Comité de direction, à la suite de son départ de Brithôtel.

N'ayant pas de représentant de la filière hébergement, l'OTI a sollicité ceux-ci par le biais de sa newsletter. A la suite de cette interrogation, **Mme LUCE Valentine**, propriétaire de l'Auberge de Carolles, **Mme GASSON Carine**, gérante de 5 chambres d'hôtes, Graines de rêves, et **Mr CAPPE Valentin**, gérant de camping à St-Pair-sur-mer et clerc de notaire à Granville, ont manifesté leurs intérêts.

Il est proposé au Comité de Direction de procéder au vote pour le remplacement du membre socio-professionnel suppléant, Mme DIODATI Estelle.

Candidats : Mme LUCE Valentine

Mme GASSON Carine

Mr CAPPE Valentin

Le vote est opéré à main levée après accord de l'ensemble des votants

Nombre de votants	11
Nombre de voix pour Mme LUCE Valentine	1
Nombre de voix pour Mme GASSON Carine	8
Nombre de voix pour Mr CAPPE Valentin	1
Nombre d'abstentions	1

A obtenu	
Mme LUCE Valentine	1 voix
Mme GASSON Carine	8 voix
Mr CAPPE Valentin	1 voix

Il est proposé que les candidatures de Mr VIGOT Cédric en tant que membre socio-professionnel titulaire du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer », filière nautisme et de Mme GASSON Carine en tant que membre socio-professionnel suppléant du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer », filière hébergement, soient retenues.

Le Projet de Rapport suivant est proposé aux membres du Comité de Direction.

RAPPORT à transmettre à la Communauté des communes

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL REPLACEMENT D'UN DES REPRÉSENTANTS SOCIAUX PROFESSIONNELS

Par délibération n° 2020-66 en date du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la révision des statuts de l'Office de Tourisme et le nombre de représentants appelés à siéger au sein de cet EPIC. Il a ainsi été décidé de désigner 19 membres titulaires et autant de suppléants dont 11 représentants de la Communauté de Commune et 8 représentants des professionnels du tourisme.

Mr ROBAEY Olivier, membre titulaire du Comité de direction, membre du collège des socio-professionnels, filière nautisme, fait connaître sa décision de démissionner du poste d'élu au sein du Comité de direction ; et **Mme DIODATI Estelle**, membre suppléante du Comité de direction, membre du collège des socio-professionnels, filière hébergement, a fait connaître en février 2024 sa décision de démissionner de son poste d'élu au sein du Comité de direction, à la suite de son départ de Brithôtel.

N'ayant pas de représentant de filière nautisme ou hébergement, l'OTI a sollicité les professionnels par le biais de sa newsletter.

A la suite de cette interrogation, **Mr PICARD Yoan**, Directeur du 8 Milles Nautic, et **Mr VIGOT Cédric**, coassocié de Blue Life, ont manifesté leur intérêt pour le poste de titulaire de la filière nautisme ; et **Mme LUCE Valentine**, propriétaire de l'Auberge de Carolles, **Mme GASSON Carine**, gérante de 5 chambres d'hôtes, Graines de rêves, et **Mr CAPPE Valentin**, gérant de camping à St-Pair-sur-mer et clerc de notaire à Granville, ont manifesté leur intérêt pour le poste de suppléant de la filière hébergement.

Après vote du Comité de Direction, la candidature de Mr VIGOT Cédric en tant que membre socio-professionnel titulaire du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer », filière nautisme et la candidature de Mme GASSON Carine en tant que membre

socio-professionnel suppléant du Comité de Direction de l'EPIC « Office de Tourisme Granville Terre et Mer », filière hébergement sont proposées.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;

VU le code du tourisme ;

VU les statuts de l'OTI, notamment son article 2 ;

VU la délibération 2020-066 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant modification des statuts de l'OTI ;

VU la délibération 2020-068 du 30 juillet 2020 du Conseil communautaire portant désignation des représentants socio-professionnels siégeant au sein de l'OTI ;

Considérant les candidatures de Mr VIGOT Cédric et de Mme GASSON Carine, le Bureau Communautaire est invité à se prononcer.

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER les candidatures de Mr VIGOT Cédric et de Mme GASSON Carine**
- **DE SOUMETTRE le Projet de Rapport à la Communauté des Communes**

La responsable des finances présente ensuite l'avenant à la délibération 2024-02 sur la création de régie d'avance et de recette. En effet, celle-ci est modifiée car il est demandé un avis conforme du comptable public.

Délibération n°2024-04	Avenant à la délibération 2024-02 Création de régie d'avance et de recette : Modification de l'adresse postale, clôture de sous régie et hausse de fonds de caisse
-------------------------------	---

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

VU le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, d'avance et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération n°2016-035 du Comité de Direction du 19 mai 2016 portant création de la régie d'avances et de recettes de l'Office de Tourisme intercommunal Granville Terre et Mer ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 26 février et du 29 février 2024 ;

Pour donner suite à un échange avec la Trésorerie de Granville, afin de mettre l'OTI en conformité de la réglementation en matière de régie d'avance et de recettes, il est nécessaire de :

- Modifier l'adresse postale de l'Office de Tourisme de Granville Terre et Mer avec la nouvelle adresse au 2 Rue Lecampion à Granville dans le tableau annexe.
- Clôturer la sous régie de l'ancien BIT de La Haye Pesnel et restituer le fonds de caisse de 60€
- Clôturer la sous régie de l'ancien BIT de Carolles et restituer le fonds de caisse de 60€
- Augmenter le fonds de caisse du BIT de Granville à 250€ contre 60€ ce jour. En effet le fonds de caisse de la régie principale doit être supérieur à la somme des fonds de caisse des 4 sous régies existantes (Donville, Bréhal, St Pair sur Mer et Jullouville) soit 60€ x 4 BIT = 240€.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'Avenant à la délibération 2024-02
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

L'avenant à la délibération 2022-23 sur les horaires d'ouverture des bureaux est présenté par la directrice adjointe et Mme FAGNEN, maire de Donville-les-Bains. Pour pallier la fermeture du Bureau d'information touristique de Donville-les-Bains, il est proposé un plan d'actions en expérimentation pour la saison 2024, dans une démarche proactive pour aller vers les touristes avec le tuktuk et non de les attendre dans un bureau. Les conseillers en séjour se déplaceront en bord de mer, au niveau de la Pinède, où se situe le flux touristique. A Donville-les-Bains, plus d'un quart des visiteurs sont des habitants et résidents secondaires avec des demandes particulières dont les manifestations. Un QR code dans les commerces et hébergements et sur un porte-clé ; et la Funbox en mairie retransmettront l'agenda des manifestations. Une visite pour faire découvrir l'histoire de Donville, les mardis en juillet et août sera proposée, le tuktuk sera présent lors des concerts au niveau du kiosque les vendredis soirs et lors du marché estival du bord de mer. 2 Apér'OT seront proposés le 15 avril et le 6 juillet : présentation de l'information avec concert ; au moment où les résidents secondaires réouvrent les volets.

Mme FAGNEN souligne la variété des expériences proposées pour être déstabilisant et pour susciter de l'intérêt et en remercie l'OTI. Un bilan en fin de saison sera effectué.

Mr SORRE indique que c'est une expérimentation très intéressante mais se demande si l'OTI aura les moyens de faire la même chose sur les autres bureaux, si les communes concernées le souhaitent. Dans cette proposition d'expérimentation, tout doit être clair au départ, et indiquer que tout ne pourra pas être dupliqué ailleurs. Mme LE JOSSIC évoque le fait que c'est un test pour la saison 2024, tout n'est pas acquis pour Donville-Les-Bains, la moitié des actions proposées pourront être retransmises ou alternées sur d'autres bureaux, tout en vérifiant le coût RH. La directrice adjointe souligne le fait que le personnel tourne sur les bureaux et ce sera pareil pour ces actions. Mme FAGNEN ajoute qu'au moins 1 ou 2 agents en mairie sont à l'accueil pour répondre aux questions et que l'OT de Granville est maintenant accessible par le Neva.

En outre, la directrice adjointe demande de pouvoir fermer une demi-journée par semaine tous les bureaux pour faciliter les RDV et réunions d'équipe, hors vacances scolaires : le jeudi après-midi. Après échanges avec les OT voisins, ils fonctionnent sur ce même principe.

Délibération 2024-05

Avenant à la délibération 2022-23 Horaires d'ouverture des bureaux

VU la Délibération 2022-23, validant les horaires d'ouverture des Bureaux d'Information Touristique ;

Il est proposé au Comité de Direction un avenant pour apporter les modifications suivantes :

- En accord avec la Mairie de Donville-les-Bains, la fermeture du BIT en 2024 palliée par la mise en place d'expérimentations d'un accueil répondant aux évolutions des pratiques et profils des visiteurs (constitués essentiellement d'habitants et de résidents secondaires)
- La fermeture de tous les BIT une ½ journée fixe par semaine, **le jeudi après-midi** (hors période de vacances scolaires toutes zones et ponts) afin de faciliter le travail nécessitant la globalité de l'équipe (éducteurs, formations, réunions diverses).

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'Avenant à la Délibération 2022-23 Horaires d'ouverture des bureaux
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

Mme FAGNEN quitte la séance.

Le nombre de membres en exercice étant de 10, les membres présents forment la majorité.

Madame La Présidente rappelle que le trésorier établit avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, un compte de gestion par budget voté.

Madame La Présidente rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il reprend le montant des titres de recettes émis et celui des mandats ordonnancés du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de l'Office de Tourisme.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Il doit être approuvé avant le compte administratif, au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

VU le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le résultat de l'exercice 2023, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il convient que le Comité de Direction arrête ce compte de gestion 2023

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2023
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération
-

Annexe 1: Compte de gestion 2023

Pour la délibération suivante concernant l'approbation du compte administratif 2023, la Directrice, **Deborah LE GOFF, en tant qu'ordonnatrice, quitte la séance** pour que les membres du Comité de Direction décident.

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte administratif 2023, après vérification par le service administratif et finances de l'Office de Tourisme, coïncide avec le compte de gestion. Après le vote du Comité de Direction, il sera transmis à la Communauté de communes Granville Terre et Mer.

Bilan compte administratif 2023 :

Budget Principal	Résultats 2023
Section de Fonctionnement	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 214 967,21 €
▪ Résultat exercice 2023	+ 44 896,32 €
▪ Résultat de clôture 2023	+ 259 863,53 €
Section d'Investissement	
▪ Résultat antérieur reporté	-8495,26 €
▪ Résultat exercice 2023	+ 48 497,18 €
▪ Solde de clôture 2023	+ 40 001,92 €
▪ Restes à réaliser	-1 898,70 €
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	+ 38 103,22 €
RESULTAT GLOBAL	+ 297 966,75 €

Annexe 2 : Compte administratif 2023

Le résultat de fonctionnement est de 259 863,53 € et l'excédent de financement de la section d'investissement est de 38 103,22 €.

Ce qui fait un résultat global de l'exercice 2023 de 297 966,75 €.

Il convient que le Comité de Direction arrête ce compte administratif 2023.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2023
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

La Directrice revient et l'Affectation de résultats 2023 est présentée.

Délibération n°2024-08

Affectation de résultats 2023

Madame La Présidente rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2023 de l'Office de Tourisme Intercommunal Granville Terre et Mer qui s'établissent ainsi :

Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

Budget Principal	Résultats 2023
Section de Fonctionnement	
▪ Résultat antérieur reporté	+ 214 967,21 €
▪ Résultat exercice 2023	+ 44 896,32 €
▪ Résultat de clôture 2023	+ 259 863,53 €
Section d'Investissement	
▪ Résultat antérieur reporté	-8495,26 €
▪ Résultat exercice 2023	+ 48 497,18 €
▪ Solde de clôture 2023	+ 40 001,92 €
▪ Restes à réaliser	-1 898,70 €
▪ Besoin de financement (si négatif) ou excédent de financement (si positif)	+ 38 103,22 €
RESULTAT GLOBAL	+ 297 966,75 €

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Cependant, la section d'investissement ressort également un excédent.

Il faut donc répartir la somme de + 259 863,53 € en recettes, section de fonctionnement et la somme de + 40 001,92 € en recettes, section d'investissement dans le budget supplémentaire 2024

Vu les résultats de clôture constatés au vote du compte administratif 2023,

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'affectation du résultat 2023
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

Délibération n°2024-09 | Budget supplémentaire 2024

A la clôture des comptes 2023, après affectation du résultat, il est ressorti un solde de fonctionnement positif de + 259 863,53 euros. Ce résultat peut être réparti sur le budget de l'année suivante.

Il est proposé au Comité de direction de le répartir de la façon ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT- DÉPENSES ET RECETTES					
DEPENSES					
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2024	BS 2024	Alloué 2024
011	60401	ETUDES ET PRESTATION	82 000	+ 3 500	85 500
	60402	PRESTATIONS DE SERVICES	50 650	+ 65 500	116 150
	6063	FOURNITURES ENTRETIENS ET PETIT EQUIPEMENT	4 843	+ 200	5043
	607	ACHAT DE MARCHANDISE	17 000	+ 2 800	19 800
	6156	MAINTENANCE	57 734	+ 13 520	71 254
	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 750	+ 70 140	71 890
	6233	FOIRES ET EXPOSITION	2 500		2 500
	6236	CATALOGUE ET IMPRESSION	68 500	- 16 500	52 000
	6251	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	17 500	+ 500	18 000
	6256	MISSIONS	17 000	+ 10 500	27 500
	6257	RÉCEPTIONS	3 000	+ 20 500	23 500
	6262	FRAIS TELECOMMUNICATION	5 000	+ 10 000	15 000
012	6411	SALAIRE ET CHARGES SOCIALES	590 078	+ 111 922,37	702 000,37
	6478	CHEQUES DEJEUNER	18 000	+ 5 000	23 000
		TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	1 424 700	+ 297 582,37	1 722 282,37

RECETTES					
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2024	BS 2024	Alloué 2024
70	7087	AUTRES REMBOURSEMENTS		+ 11 130	11 130
042	777	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		+ 22 688.84	22 688.84

002	002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (affectation du résultat)		+259 863,53	259 863,53
		TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 424 700	+297 582,37	1 722 282,37

A la clôture des comptes 2023, après affectation du résultat, il est ressorti un solde d'investissement positif de + 40 001,92 euros. Ce résultat peut être réparti sur le budget de l'année suivante.

Il est proposé au Comité de direction de le répartir de la façon ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES ET RECETTES					
DEPENSES					
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2024	BS 2024	Alloué 2024
21	2183 rar	RESTES A REALISER MATERIEL INFO		+ 1 898,70	1 898.70
	2182	TRANSPORT		+ 15 414,38	15 414.38
040	139	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		+22 688,84	22 688.84
		TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	87 500	40 001.92	127 501.92

RECETTES					
CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	BP 2024	BS 2024	Alloué 2024
001	001	RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT REPORTE		+40 001,92	40 001.92
		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	87 500	40 001.92	127 501.92

Annexe 3 : Budget supplémentaire 2024

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2024
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

La 1^{ère} vague de la campagne de communication du 15 mars au 7 avril 2024 est présentée. Les 3 réels réalisés par Léa GUILLOTTE ciblent les familles, les dinks et les seniors actifs et renvoient vers des pages d'atterrissage sur le site web de l'OTI. Un article sponsorisé + campagne display sont sous forme d'un pavé au cœur d'article.

Le budget total pour la 1^{ère} vague de la campagne est de 18 524 € :

- Méta (Facebook + Instagram) : 7 000 €
- 3 Réels (Léa GUILLOTTE) : 3 024 €
- Article sponsorisé + Campagne Display : 8 500 €.

Les pré recommandations du schéma Copil sont ensuite présentées avec le scénario 1 « Pour une hospitalité équilibrée : penser le bien-être des habitants dans le développement touristique de la destination » sur 3 axes :

1. Des publics sensibilisés et ambassadeurs pour un territoire aux ressources préservées
2. Une maîtrise du développement et de la promotion des offres touristiques et de loisirs
3. Une gouvernance repensée et un OTI renforcé dans son lien avec les habitants.

Fin de séance 20h15.

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 27/03/2024**



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 27/03/2024**



**Le secrétaire de séance
Jean-Marc JULIENNE**